

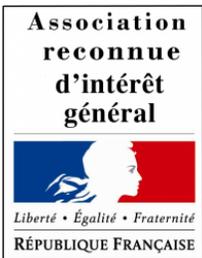


Juillet 2019  
Numéro 22

Dans ce numéro

Pucier .....	1
Conseil Départemental .....	2
Conseil d'administration .....	4
Binettes et Compagnie .....	6
Messa'GE 38 .....	8
La ferme du Bercaïl .....	10

# Des nouvelles du bercaïl paysan



Notre association est soutenue par



## Pucier du Bercaïl : Dimanche 1er septembre 2019

### GILLONNAY



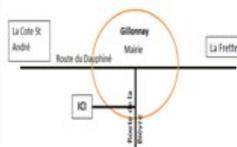
### PUCIER

Dimanche 1er septembre 2019



DE 9H À 17H

INSCRIPTION :  
06 09 75 18 01



Deuxième pucier organisé au profit du BERCAIL PAYSAN

Lieu d'accueil et d'activités agricoles pour personnes adultes handicapées.



RESTAURATION SUR PLACE



La première édition ayant été un franc succès, nous renouvelons l'opération « Pucier », sous la houlette de Monique qui est déjà prête à noter vos réservations de stand.

Comme l'an dernier, celui-ci se déroulera à la ferme, dans la joie et la bonne humeur. Afin de permettre aux brebis de disposer de leur bâtiment un peu plus tôt en saison, le pucier est avancé au 1er septembre. Nous vous le rappellerons à plusieurs reprises, mais pour être sûrs de ne rien louper, notez d'ores et déjà cette date dans votre agenda.

Profitez de l'été pour trier votre maison de la cave au grenier, votre camping-car, votre cabane au fond du jardin, votre château, votre appartement au bord de la mer, votre grange, la maison de papy et mamie, ...

# Rencontre avec le Conseil Départemental et l'AFIPH—Le jeudi 6 juin 2019— Gillonnay

## Rencontre avec le Président J.P. Barbier

Le président du Conseil Départemental, Jean-Pierre Barbier propose, chaque mois, une demi-journée de rencontre dans une ville du département.



C'est dans ce cadre qu'il était présent, à la Maison du Département de Bièvre Valloire, le mardi 4 juin.

Nous avons pris rendez-vous pour discuter avec lui de la création du lieu de vie et d'activités agricoles à Gillonnay.

M. Barbier nous a informés qu'il est attentif à l'avancée de notre projet et suit nos échanges avec les personnels administratifs du Conseil Départemental.



Étaient présents :

**Conseil Départemental** : Mme Sandrine ROBERT, Directrice adjointe Autonomie/ M. Michel MOGIS, Chef de service adjoint personnes âgées et handicapées.

**AFIPH** : Mme Annick PRIGENT, Directrice générale adjointe stratégie et qualité / M. Gilles VUILLEMIN, Secrétaire général administrateur référent adjoint du Nord Isère

**Le Bercail Paysan** : Raymond RIBAN / Anne-Françoise BERGER

Cette rencontre fait suite à la venue de M. Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil Départemental le 17 juillet 2018. Les services de l'autonomie nous ont proposé cette réunion, sur site, pour permettre à Mme Prigent et M. Vuillemin de l'AFIPH d'avoir une approche objective du projet du Bercail afin de nous faire bénéficier de leur expertise.

Après une visite de la partie exploitation, nous avons repris quelques points du dossier du lieu de vie incluant l'accueil en journée, que nous avons fait parvenir à Mme Robert en juillet 2018. Les éléments discutés ont été sensiblement les mêmes que l'année dernière concernant les difficultés que ce projet risque de rencontrer sur le versant hébergement.

La discussion a porté également sur les aspects financiers, mais nous nous sommes rendus compte que nous ne travaillons pas sur les mêmes budgets, nos plans de financement prévisionnels ayant évolué.



Lors de cette rencontre, les représentants du conseil départemental nous ont donné des éléments que nous ne connaissions pas, et sur lesquels nous butons depuis :

### Concernant l'accueil en journée

⇒ *Pour que l'association puisse accueillir en journée des personnes en situation de handicap, même sans avoir recours à l'aide sociale du Conseil Départemental (car ne répondant pas à un appel à projet), nous devons impérativement obtenir un agrément soit du Conseil Départemental soit de Jeunesse et sport.*

Pour notre part, nous pensions cet agrément réservé aux particuliers accueillants familiaux et non aux associations employant du personnel qualifié. Nous avons été surpris car nous nous étions renseignés auprès de centres proposant de l'équithérapie et auprès d'exploitants agricoles recevant ce type de public qui

nous avaient informés qu'ils ne disposaient pas d'agrément et nous pensions que notre structure pouvait être assimilée à ce type d'activités.

⇒ *Même si le conseil départemental ne finance pas les personnes que nous accueillons, ces dernières doivent obligatoirement avoir une orientation de la MDPH vers notre structure.*

#### Concernant le lieu de vie

⇒ *Lorsqu'il accueille des personnes porteuses de handicap, il est limité à 6 personnes accueillies maximum.*

⇒ *Nous avons également pris conscience que malgré la petite taille de la structure et le nombre très limité de personne que nous allons accueillir, nous sommes contraints d'appliquer les normes de sécurité d'un établissement accueillant du public (ERP) pour l'accueil en journée.*

Nous pensions que comme pour le lieu de vie, la petite taille de la structure exonérerait de ces normes souvent lourdes et coûteuses, et que nous pourrions sécuriser les sites avec notre bon sens, et une vérification par les services spécialisés. Nous avons convenu en fin de réunion que d'ici la fin du mois de juin, et après avoir débattu dans nos instances respectives, nous reprenions contact avec l'AFIPH afin de nous donner nos premières impressions et conclusions. Mme Prigent nous précise que le secteur géographique du Bercail pourrait intéresser l'AFIPH car il est central, entre deux zones où l'association est déjà implantée, Beaurepaire et Voiron. L'idée est avancée que nous pourrions envisager de bénéficier de leur agrément ou être partenaire pour accueillir des personnes prises en charge dans leurs structures.



#### **Suite à cette rencontre :**



Nous avons d'ores et déjà pris contact avec la mairie de Gillonnay pour savoir comment faire appel aux spécialistes « sécurité ». La mairie nous renvoie vers des entreprises privées, de notre choix, qui viennent faire un diagnostic et des préconisations. En parallèle, nous avons étudié les textes officiels et, à ce jour, nous comprenons que nous relèverions de la catégorie 5 des ERP, qui équivaut à respecter les normes de sécurité incendie essentiellement, et qui ne sont pas

soumis à visite obligatoire d'une commission de sécurité (même si elle peut être demandée par la mairie). Mais comme tout texte de loi, il est toujours complexe d'être complètement certain de l'interprétation que l'on en fait. Il nous semble donc raisonnable de nous rapprocher d'un service expert et avant tout de connaître le coût d'un tel service, puisque, à notre connaissance, il n'y a pas de service public dans ce domaine.

Nous avons rapidement repris contact avec Mme Robert pour lui demander de bien vouloir nous préciser les points sur lesquels nous ne trouvons pas de textes de loi sur lesquels nous appuyer pour être certain de ne pas être hors la loi. En réponse, Mme Robert nous a informés que nous serons destinataires du compte-rendu fait par ses soins, actuellement transmis à la direction afin qu'il soit porté à la connaissance du Président.

# Le conseil d'administration du Bercaïl Paysan du 18 juin 2019

Etaient présents : Jeanne Guillon – Christine Dumoulin – Romain Poureau - Raymond Riban - Anne-Françoise Berger – Jean-Yves Morgantini – Christophe Chapelin - Yannick Croisier – Martine Croisier.

Etaient présentes en tant qu'invitées : Adèle Dumontier – Chantal Bouvier.

Excusés : Denis Félix – Céline Riban – Elisabeth Nicoud (invitée)

Christophe Chapelin nous informe qu'il a essayé de contacter Annick Pringent de l'AFIPH, suite à notre rencontre avec elle le 6 juin. Il lui a laissé un message, mais elle n'a pas donné suite.

Chantal a été invitée au conseil d'administration car le principal objet de ce conseil d'administration est l'accueil en journée. Chantal travaille avec les membres du bureau à la mise en place de cet accueil.

Adèle a été invitée au conseil d'administration pour mieux nous connaître. Elle nous a été présentée par Lucie Valet. Adèle a une bonne connaissance de la gestion de projet et peut nous aider notamment dans la recherche de financement.

Anne-Françoise fait un compte-rendu de la rencontre avec les techniciens du conseil départemental et les personnes de l'AFIPH qui a eu lieu le 6 juin. L'AFIPH a eu une réunion de bureau le 12 juin. Nous avons convenu d'échanger à nouveau avec l'AFIPH fin juin.

Chantal a suivi une formation, durant 2 jours, dans le cadre de son travail. Cette formation portait sur les nouveaux axes de réflexion du suivi des personnes en



situation de handicap par les autorités (ARS, conseil départemental) dans le cadre du programme nommé « Seraphin PH ». Le fil conducteur est « zéro sans solution », c'est-à-dire qu'il faut que les autorités soient en mesure de proposer une prise en charge à chaque personne en situation de handicap. Pour cela, ils envisagent de changer de cap : l'objet n'est plus de mettre en place des grosses structures

d'accueil, mais plutôt, de proposer des prises en charge par de nombreux prestataires, tout cela à moyens constants. Chaque personne en situation de handicap aurait un responsable de son parcours de vie (ayant des fonctions d'organisation et de médiation avec les prestataires) qui gérerait son accompagnement. La structure que souhaite créer le bercaïl paysan (notamment l'accueil en journée) pourrait facilement s'intégrer dans ce



nouveau dispositif répondant aux préconisations (orientations) de l'Etat. Chantal fait remarquer qu'il manque de places dans tous les départements, qu'il faut être optimiste même si cela peut être long à mettre en place.

Raymond a participé à l'assemblée générale de Handiréseaux38. A cette occasion, il a rencontré Olivier Marze de l'association Sainte Agnès. Cette association emploie 200 salariés environ et accueille 750 à 800 personnes en ESAT, famille d'accueil, foyer de vie. Olivier Marze a proposé à Raymond de nous rencontrer pour discuter de notre projet de création d'un lieu de vie et d'activités agricoles et voir, avec lui, comment l'association Sainte Agnès pourrait nous accompagner.

Martine est allée, à titre personnel, à l'assemblée générale d'Envol Isère Autisme. Elle a discuté du projet



du Bercaïl avec la présidente Ghislaine Lubart qui propose de nous rencontrer avec le Directeur général des structures gérées par Envol Isère Autisme (un Foyer d'accueil Médicalisé, deux SESSAD, ...) pour envisager une collaboration afin que notre projet, qu'elle juge innovant et très adapté aux personnes avec autisme, puisse voir le jour. Raymond et Jean-Yves ont participé à l'assemblée générale de l'APAJH. Ils sont prêts à nous recevoir également pour discuter des possibilités de partenariat entre nos deux associations afin que notre projet puisse voir le jour.

Nous réalisons un tour de table afin que chacun s'exprime sur notre collaboration avec une autre association. Il semble intéressant que l'on prenne contact avec un avocat pour qu'il puisse nous aider dans la rédaction du projet et de la convention de partenariat avec une autre association. Christophe nous invite à prendre contact avec Géraldine Chapurlat qui a créé une structure, nommée Formanéó, spécialisée dans le droit en lien avec le milieu médico-social. Martine doit la contacter pour savoir comment elle peut nous accompagner et le montant de ses honoraires.

A l'issu du conseil d'administration, nous décidons collectivement de :

- ⇒ Créer un document listant : nos valeurs, nos objectifs, nos limites qui servira de support pour rencontrer les autres associations afin de voir si une collaboration peut se nouer avec celles-ci.
- ⇒ Construire un dossier précis sur l'accueil en journée car actuellement cette partie du projet est évoquée dans le dossier global. Jean-Yves pense cependant qu'il ne faut pas dissocier complètement l'accueil en journée du lieu de vie car il faut montrer qu'il s'agit d'un projet global en deux parties. Il pense qu'il faut présenter toujours l'intégralité du projet mais avec un calendrier d'exécution qui indique les phases successives de mise en œuvre.
- ⇒ Demander au conseil départemental un dossier de demande d'agrément et une description des normes auxquelles on doit répondre pour commencer l'accueil en journée.
- ⇒ Informer constamment le conseil départemental de nos rencontres, de nos avancées. Le faire par mail, au fil de l'eau et par l'envoi direct des comptes rendus par mail et non uniquement par le journal.



### Depuis le Conseil d'administration :

- ⇒ Chantal et Anne-Françoise ont créé un document support comme base de discussion pour nos échanges avec une autre association. Ce travail est à compléter au fur et à mesure
- ⇒ Nous avons envoyé un message, le 27 juin, à madame Pringent de l'AFIPH pour donner suite à notre rencontre du 6 juin, comme convenu.
- ⇒ Nous avons pris contact avec 3 autres associations : Envol Isère Autisme, L'APAJH et l'association Sainte Agnès.
- ⇒ Nous avons pris contact avec madame Chapurlat de Formanéó. Nous attendons sa réponse et le tarif de ses prestations.



## Rencontre avec Binettes et Compagnie de St Antoine l'Abbaye. Mercredi 19 juin 2019 — à Gillonnay

### Lors de cette rencontre

Etaients présents :

=> Luis Fuste, Jean-Baptiste Nidelcu et Clara Coupey pour Binettes et compagnie.

=> Raymond Riban, Anne-Françoise Berger et Martine Croisier pour le Bercaïl paysan

Cette rencontre a deux objectifs :

Discuter de l'avancée respective de nos projets de création de lieu de vie et comparer les orientations prises par chacun, les budgets prévisionnels

Permettre aux membres de l'association Binettes et compagnie, de visiter les lieux prévus pour l'accueil par le Bercaïl Paysan.

Clara se présente. Elle est stagiaire au sein de l'association Binettes et compagnie, dans le cadre de sa formation pour acquérir le diplôme de directrice d'une structure de l'économie sociale et solidaire ; la mission qui lui est confié, dans le cadre de son stage, est de travailler à la constitution du dossier permettant de solliciter l'ouverture d'un lieu de vie, à St Antoine l'Abbaye, pour adultes handicapés. L'association Binettes et compagnie a fait le choix de proposer la création de ce lieu de vie auprès de l'Arche de Jean Vanier. C'est, dans un premier temps, à cette association que le dossier qu'elle constitue est destiné.

Clara expose le budget prévisionnel qu'elle a co-construit avec les membres de l'association Binettes et compagnie concernant les frais de fonctionnement du lieu de vie qu'ils envisagent d'ouvrir à St Antoine l'Abbaye.

Ils ont construit le budget en envisageant d'une part les dépenses afférentes à chaque poste et d'autre part en considérant un prix journée de 160 euros par personne accueillie et par jour comme recette. Ce budget initial est très déficitaire.

En faisant une comparaison poste à poste avec le Bercaïl, on observe que la plus grande différence entre nos deux budgets est la somme prévue pour la location du bâtiment / logement.

Ils sont à la recherche d'un bailleur social pour l'achat et l'aménagement d'un bâtiment qu'ils ont identifié à St Antoine l'Abbaye. Ce bâtiment remplirait plusieurs fonctions sociales dans la ville. Binettes et compagnie ne disposerait que d'un étage pour le lieu de vie (environ 500 m<sup>2</sup>). Ils sont en contact avec un bailleur social qui a travaillé sur un projet avec l'accueil de migrants en Isère ; ils ont également contacté l'OPAC 38, habitat humanis (qui est financé par le crédit coopératif), terrolocaux, ..... Le coût des travaux est très

important (plus de 2 millions d'euros). Concernant le personnel employé par l'association pour la gestion du lieu de vie, ils se sont beaucoup appuyés sur le modèle développé par l'association « grain de blé » qui gère un lieu de vie accueillant des adultes handicapés et qui envisage d'en ouvrir un second. Cette association reçoit un public mixte



(handicap moteur et mental) qui est suffisamment autonome pour travailler en ESAT.

Le nombre total d'ETP prévu est de 6.8 (dont un poste de directeur) pour 7 places d'accueil permanent auxquelles l'association souhaiterait pouvoir ajouter une place d'accueil temporaire ; De notre côté, plutôt qu'un poste de direction, nous avons envisagé un permanent coordinateur et une répartition des tâches administratives liées à la rédaction des documents concernant les personnes accueillies, sur les différents salariés. Anne-Françoise leur indique que les conseillers du département nous ont informés, le 6 juin, que si le lieu de vie concerne des adultes handicapés, le nombre de places est limité à 6. Clara précise qu'elle a étudié avec soin la législation en lien avec les lieux de vie et qu'elle n'a relevé cette information à aucun endroit. C'est un point que nous souhaitons confirmer auprès du département.



Pour la partie recette du budget prévisionnel, il faut prévoir que les résidents sont présents au sein du lieu de vie au moins 330 jours par an (cela correspond à un taux de remplissage de 90% sur les 365 jours que compte une année). Notons que ne sont pas décomptées, par le conseil départemental, pour le paiement des prix journées, les absences inférieures à 72 heures.

## Messa'GE — Le jeudi 20 juin 2019 — Gillonnay

### Etaient présents :

Léa Staudt, directrice de Message 38—Raymond Riban, Anne-Françoise Berger et Martine Croisier pour le Bercaïl paysan

Messa'ge 38 est une association loi 1901 qui a été créée en 2014 et dont les actions ont démarré en 2015. Ses bureaux sont présents sur la commune de St Etienne de St Geoirs.



C'est le premier groupement d'employeur spécialisé dans le secteur médico-social dans la région. A l'initiative de sa création, 3 associations fondatrices : le Prado à St Etienne de St Geoirs, l'AFIPH à Beaurepaire et les Apprentis Orphelins d'Auteuil à La Côte St André. Sa création fait suite au constat que des établissements d'un même territoire pouvaient avoir besoin de personnel à temps partiel, le cumul de ces temps partiels pouvant permettre l'emploi d'une seule et même personne à temps plein. Le groupement d'employeur « Messa'GE » embauche des travailleurs sociaux qu'il met à disposition des établissements qui en ont besoin. Le groupement facture ensuite la prestation à l'association. Entre le groupement d'employeur et l'association est signée une convention individuelle de mise à disposition. Le personnel qui est rémunéré par le groupement d'employeur (qui remplit à son encontre toutes les fonctions de RH) est, durant ses heures de travail, sous l'autorité de l'établissement qui l'accueille.

Initialement, son action se concentrait auprès des établissements médico-sociaux du territoire Bièvre Valloire. Actuellement, Messa'GE a étendu son action à tout le département de l'Isère. De nouvelles associations ont rejoint les 3 associations fondatrices telles que « sauvegarde Isère, la maison des Tisserands, Adate, Codase, les jardins du Prado, l'association St Agnès).

## MESSA'GE 38

**MESSAGE** est né dans le cadre d'une démarche territoriale qui vise au développement des emplois sur le territoire Bièvre Valloire (38). C'est une association loi 1901 à but non lucratif basée à St Etienne de Saint Geoirs dans l'Isère (38). Né de la nécessaire mutualisation de l'emploi, le groupement d'employeurs MESSAGE ne se limite pas à la mise en relation entre membres adhérents du groupement et salariés, il est synonyme de professionnalisation et de pérennisation de l'emploi. Le groupement d'employeurs est donc, côté adhérent, une combinaison gagnante qui allie, souplesse, ajustement aux besoins et partage de compétences, et côté salarié, sécurité et fidélité dans l'emploi.

Composé sur un partenariat tripartite (GE-Etablissements-salarié) le groupement d'employeurs est l'expression d'une modalité différente de la relation de travail : **Le TEMPS PARTAGÉ.**

Le salarié met à profit et développe ses compétences dans des réalités professionnelles diversifiées au sein de plusieurs entreprises adhérentes. Il travaille à temps partagé en fonction des besoins de celles-ci et selon un planning organisé par le GE.

Constituer un groupement d'employeurs, c'est mutualiser des compétences, se doter en commun d'une compétence salariée que des employeurs n'auraient pas eu la possibilité de recruter individuellement dans le cadre d'un emploi stable, et à temps plein.

Pour pouvoir adhérer au groupement d'employeur, il y a deux conditions : il faut être une association loi 1901 et ne pas être soumis à la TVA.

Messa'GE se veut une boîte à outils au service des établissements médico-sociaux auxquels il offre des prestations de service. Ils se donnent pour missions de :

- ⇒ Recenser les besoins des professionnels (tant du point de vue des employeurs que des employés)
- ⇒ Recruter et mise à disposition de salariés. Le groupement s'engage à respecter à la lettre le droit du travail. Les contrats de travail respectent les engagements de la convention collective 66.
- ⇒ Réaliser un maillage entre plusieurs établissements pour pouvoir proposer un temps plein au salarié
- ⇒ Rédaction du règlement intérieur.../...



**Léa Staudt,**  
directrice de Message 38

Actuellement, le groupement emploie l'équivalent de 25 ETP mis à disposition des établissements. Deux salariés sont employés également pour la gestion et la promotion du groupement.

Le groupement d'employeur Messa'GE participe aussi à la mise en place de système expérimentaux et innovants en lien avec le conseil départemental, tel que, par exemple, la mise à disposition de moniteurs éducateurs dans les collèges qui ont des internats.

Le groupement d'employeur est également un réseau sur lequel chaque membre peut s'appuyer.

Le financement pour une association comme la nôtre qui pourrait signer une convention de mise à disposition d'un éducateur technique :

- Un droit d'entrée de 150 € qui n'est payable qu'une seule fois. Si on paye ce droit d'entrée, on s'engage à renouveler notre adhésion à Messa'GE pendant au moins 3 ans, même si on n'est pas utilisateur du service.
- Une cotisation annuelle qui dépend de la taille de l'association (environ 100 €) en ce qui nous concerne.
- Le Groupement d'employeur nous facturerait la mise à disposition de l'éducateur au nombre d'heures réelles réalisées (ce n'est pas l'association qui prend en charge les congés payés, les arrêts de travail,...). Le coût de l'heure facturée est de la valeur horaire du salaire brut multiplié par un coefficient multiplicateur qui est de 1.98 (si on s'engage sur une convention d'une durée inférieure à 6 mois) et de 1.94 (si la convention de mise à disposition mentionne une durée supérieure à 6 mois).

Nous sollicitons un devis de la part de Messa'GE pour l'emploi d'un éducateur technique pour une durée de 38 heures par semaine sur 42 semaines, pour assurer l'accueil en journée dès son ouverture.

## Sur la ferme du Bercaïl

Ce mois-ci à la ferme nous avons passé beaucoup de temps à la fenaison. Luzerne, trèfle violet et prairie naturelle ont été fauchés pour réaliser du foin. Nous savons d'ors est déjà que nous disposerons de fourrages en quantité et en qualité pour passer l'hiver.

Nous avons aussi suivi la pousse du soja est des prairies nouvellement semées. Nous avons préparé le matériel d'irrigation et nous allons commencer début juillet à arroser luzerne et soja suivant les besoins.

Une grande partie du troupeau coule de jours paisibles à l'alpage sur les communes de Pinsot et de la Ferrière, tandis que les brebis avec les agneaux (légers) pâturent sur la commune de Lentiol.

La montée du troupeau en altitude à combe Madame aura lieu le 5 juillet. Les agneaux et les brebis de réforme destinés à la vente directe sont restés à Gillonnay pâturer les prairies de la ferme.

Le projet agricole avance bien est ce mois-ci nous avons commencé à assembler les clapiers pour les lapins. Nous avons mis les 4 lapines présentes à la reproduction. C'est parti !

Un chantier participatif a été organisé par l'association et nous avons commencé la construction des clapiers en équipe dans la joie et la bonne humeur. Merci à Yannick et Jean-Pierre pour le coup de pouce.



Nous avons eu Simon en stage durant 4 semaines, les matins entre 9h30 et 12h00. Simon et Murielle (son AVS) se sont affairés à soigner les lapins, ramasser les œufs, planter des fleurs et ensuite les arroser, faire des faisselles et d'autres activités diverses.



Nous allons commencer à vendre nos produits le 4 juillet prochain. Vous pouvez nous contacter pour passer commande. Demi-agneaux, Merguez, Boulettes, steak haché... des ventes seront organisées tout au long de l'été à la ferme. Nous vous communiquerons les prochaines dates de vente et le détail des produits disponibles prochainement. **N'hésitez pas à appeler Raymond pour plus d'informations 06.74.11.70.96.**



### Le Bercaïl Paysan

Lieu de vie et d'activités agricoles  
1005 route du Dauphiné, 38260 Gillonnay  
Président : Raymond RIBAN  
Trésorière : Anne-Françoise BERGER  
Secrétaire : Martine CROISIER  
lebercaïlpaysan@orange.fr  
06.26.55.14.17